

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 - Fax. 05 45 28 60

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION  
DU SPECTACLE "LA CABANE A HISTOIRE" AVEC  
LA COMPAGNIE LUNE D'AILES -  
SALON DU LIVRE DE ROULLET SAINT ESTÈPHE

DGA - Direction Ressources et Relation  
aux administrés - Vie institutionnelle et  
relation aux administrés - Secrétariat des assemblées  
Numéro : 2023 - D - 257

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

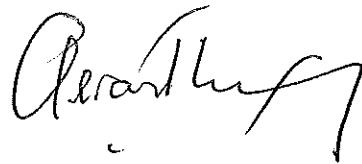
**Article 1er :** Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Compagnie Lune d'AILES située Les Catafots, 33 chemin des Sources - 16380 Grassac et GrandAngoulême situé 25 boulevard Besson Bey.

**Article 2 :** Le contrat prévoit la représentation du spectacle "La Cabane à Histoires" le dimanche 5 novembre 2023 au Salon du livre de Roullet Saint Estèphe (16) qui sera animé par Cédric CORBIAT et Léa QUINSON.

**Article 3 :** GrandAngoulême prendra en charge la somme globale de 900€ TTC ainsi que les frais de restauration correspondant à deux repas complets.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services et Madame la trésorière de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

Angoulême, le 11 SEP. 2023  
Pour le Président,  
Le vice-président,



Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture  
le : 11 SEP. 2023  
Affiché ou notifié  
le : 11 SEP. 2023

